

Dessin de Pat Mallet extrait de « Là-bas y'a des sourds » (éditions du Fox)

La ville est un monde

Marc Renard - Lausanne – 2 juin 2007

Présentation de l'orateur

Je m'appelle Marc Renard. Je suis devenu sourd à l'âge de deux ans et ingénieur en bâtiment à vingt-sept ans. Naturellement, j'ai croisé mes expériences de sourd et de professionnel et j'ai étudié l'accessibilité pour les personnes sourdes et malentendantes.

Introduction

Il m'a été demandé d'introduire cette conférence en présentant la problématique générale de l'accessibilité des villes pour les personnes sourdes ou malentendantes.

C'est un vaste sujet que je ne prétends pas épuiser en 30 minutes !

Je me suis interrogé :

- comment en sommes-nous venu à parler d'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes ?
- cette accessibilité est particulière, ce n'est pas la même chose que pour les fauteuils roulants et, donc, peut-on répertorier les techniques et méthodes utilisées ?

1. La naissance de l'accessibilité pour tous

Il n'y a pas dix ans, quand je parlais d'accessibilité pour les sourds, je suscitais l'étonnement, l'incompréhension, l'ironie même...

La réadaptation, devenue l'accessibilité, apparaît après la guerre de 1914-1918, en raison du grand nombre de blessés.

À l'époque, les économies occidentales sont primaires (l'agriculture) et secondaires (les industries). Le pire handicap, c'était le handicap moteur. Il empêche de travailler dans les champs et dans les usines.

Beaucoup de soldats sont revenus de la guerre sourds ou malentendants, mais la surdité n'empêche pas de traire une vache !

Puis, nos économies sont devenues tertiaires (les services) et les situations de handicap ont changé. La surdité est devenue un handicap aux conséquences plus lourdes, car elle empêche de téléphoner, de participer à des réunions, de communiquer...

L'évolution économique n'est pas la seule explication. Il faut souligner également :

- le vieillissement général de la population qui s'accompagne de l'augmentation des handicaps. En particulier, 60 % des plus de 65 ans sont malentendants.
- et, il faut l'espérer, l'action associative. En France, l'accessibilité est une revendication que nous défendons depuis plus de vingt ans !

Les situations de handicap ne sont pas provoquées seulement par la déficience auditive, mais par interaction avec l'environnement et par la façon dont fonctionne la société.

Et ainsi, l'idée s'est imposée, progressivement, qu'il était possible d'agir sur l'environnement pour faciliter la vie des personnes sourdes ou malentendantes.

2. Techniques et méthodes de l'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes

2.1. La diversité de la population, diversité des techniques

Les surdités ont des conséquences différentes. Naître sourd ou le devenir à 50 ans, ce n'est pas du tout la même chose. Conséquences différentes, donc capacités différentes, donc besoins différents et donc suppléances techniques différentes. Il est très souvent nécessaire de prévoir plusieurs suppléances techniques pour assurer l'accessibilité à tous.

2.2. Les suppléances techniques disponibles

- Les suppléances tactiles : l'exemple type est l'alarme silencieuse des téléphones portables. Le réveille-matin est l'application la plus connue. Il existe des vibreurs commandés par radio qui avertissent d'une demi-douzaine de bruits (sonnerie de porte, de téléphone, pleurs d'enfants, alarme incendie, etc.)



Suppléances tactiles, surtout utilisées dans l'habitat

À gauche : réveil avec coussin vibrant (Danavox)

À droite, clip vibrant avec quatre témoins lumineux permettant d'être prévenu de quatre évènements sonores différents : pleurs d'enfant, sonnette de porte, téléphone, incendie ou effraction (Bellman)

- [Les suppléances visuelles](#) : les avertisseurs lumineux qui permettent de visualiser des bruits délibérés ou des alertes. En particulier, elles devraient permettre d'assurer la sécurité incendie dans les établissements recevant du public. C'est ce que font les Américains. En France, nous sommes très en retard sur la sécurité des sourds dans les lieux publics.



Les sourds n'entendent pas le fonctionnement d'une porte automatique de garage. La réglementation française prévoit une visualisation au sol de l'aire de débattement et un avertisseur lumineux de fonctionnement.

- [Les suppléances sonores](#) : il ne s'agit pas d'augmenter l'intensité du son, mais d'organiser sa transmission sans parasite. Cette transmission peut se faire par fil, par induction magnétique, par ondes infrarouges ou par ondes radio.

Il est évident que les sourds ne peuvent pas utiliser des suppléances sonores.

Cependant 80 à 90 % des personnes atteintes de surdité sont des malentendantes, avec des surdités légères à moyennes, qui peuvent utiliser des aides sonores. Il ne faut pas se priver des aides sonores, mais prévoir une alternative pour les sourds.



**Un générateur d'induction magnétique (Univox).
Il en existe une gamme complète pour équiper aussi bien un salon qu'une cathédrale.
Ce modèle, l'un des plus puissants ne coûte que 1 500 € environ**

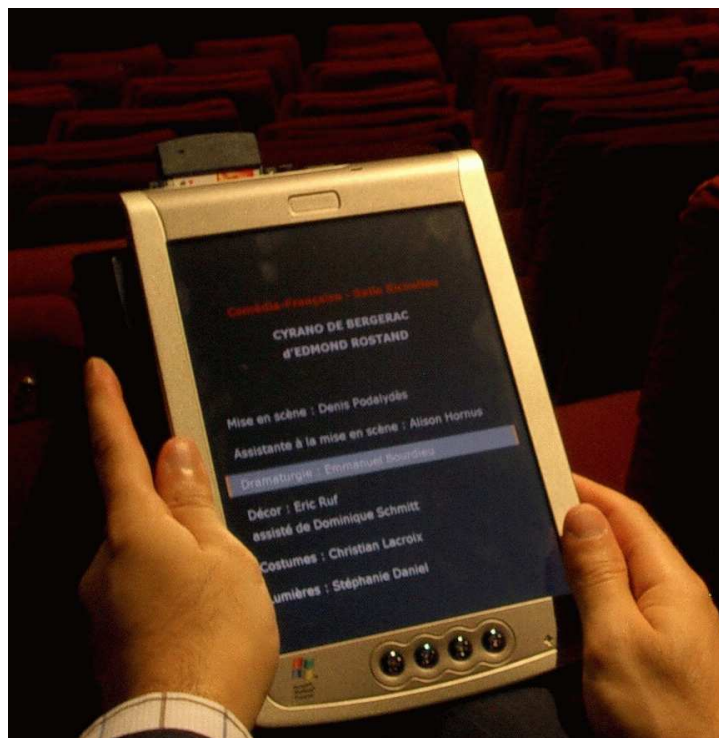
2.3. La limite technique actuelle – Les aides humaines

La limite technique actuelle est la traduction automatique de la parole d'un interlocuteur quelconque. Cette traduction permettant soit une transcription (l'écriture de la langue), soit une visualisation en langue des signes ou une assistance à la lecture labiale avec le LPC.



Exemple d'avatar (France-Télécom)
Ce système pourrait permettre une traduction en LSF ou une assistance avec le LPC

La transcription vocale automatique n'est possible que pour un seul orateur, toujours le même. Cependant, cette limite semble sur le point d'être franchie, au moins pour la langue anglaise. Comme la traduction automatique n'existe pas encore, il faut des aides humaines qui sont soit des interprètes en langue des signes, soit des codeurs LPC, soit des transcrip-teurs. Tous les systèmes de transcription ou de visualisation de la parole sont des aides humaines : à l'origine, il faut une personne pour saisir le texte. Il existe système de transcriptions, en voici certains :



Tablette électronique de visualisation des dialogues dans un théâtre (Théâtre national Chaillot – Paris)



**Système d'information des voyageurs en temps réel sur écrans
(Métro parisien)**



**Système de sous-titrage numérique vidéo projeté (DTS-Access)
D'apparition récente en France, il évite d'éditer des pellicules sous-titrées.
Le sous-titrage est lu sur un DVD et projeté en bas de l'écran par un vidéoprojecteur**

Une difficulté majeure est que tous les sourds ne savent pas lire et, inversement, que la plupart des malentendants ne connaissent pas la langue des signes. Il faut donc plusieurs vecteurs de communication, des aides humaines différentes.

2.4. Une population minoritaire : les signeurs

Les sourds qui pratiquent la langue des signes, que nous appelons des signeurs sont une minorité (2 % à 3 % de la population sourde ou malentendante en France).

Donc, il est impossible d'employer des interprètes en permanence. Il faut choisir une des trois méthodes suivantes :

- une équipe intégrée qui se déplace à la demande dans plusieurs établissements, une ville, une agglomération (Réunion des Musées de France) ;
- des permanences limitées dans le temps (centres des impôts) ;
- une interprétation à distance (en test dans diverses mairies et préfectures). C'est le système Websourd qui fonctionne via Internet et des webcams.



Écran d'accueil du site Websourd
www.websourd.org

2.5. L'adaptation des techniques et des méthodes

Il est, bien sûr, nécessaire de rendre accessible les établissements d'enseignement et les lieux de travail et pas seulement les lieux recevant du public.

Il faut penser, en particulier, à la mise en sécurité des sourds dans les établissements recevant du public. Ce n'est pas le cas actuellement puisque toutes les alarmes sont sonores.

Cependant, on s'aperçoit vite que rendre le bâtiment accessible aux sourds ne suffit pas.

Ce sont les méthodes d'enseignement, la pédagogie ou l'organisation du travail qui doivent s'adapter.

Je n'ai pas le temps d'approfondir, mais je souligne que l'accessibilité n'est pas seulement une question d'architecture ou d'urbanisme.

En France, nous avons fait une loi et des réglementations pour modifier le Code de l'Urbanisme. Mais la pédagogie ou les méthodes de travail ne font pas partie de l'urbanisme !

2.6. L'accessibilité des produits et des services

Si vous avez raté une émission de télévision, vous pouvez la revoir via Internet par le service de vidéo à la demande (dite VOD : *Video On Demand*).

Mais, sur le site de France-Télévisions, la VOD n'est pas sous-titrée, même si l'émission était sous-titrée lors de sa diffusion à la télévision ! La technique n'est pas en cause, c'est le service qui a été mal conçu. Il est inaccessible par défaut de conception.

Quant aux services, tous les experts sont d'accord : la première chose à faire est de former le personnel en contact avec les sourds ou malentendants.

C'est une des activités de l'association que je préside. Nous avons formé aussi bien des conducteurs de bus, des infirmières, du personnel d'accueil que des responsables de lieux touristiques.

L'accessibilité influe donc également sur la conception des produits et des services.

Ici encore, nous avons quitté le domaine de la construction pour celui des méthodes et de l'organisation.

3. Conclusion

La prise de conscience que l'accessibilité est pour tous, dont les personnes en situation de handicap auditif, est relativement récente.

Les transformations économiques et l'évolution technologique ont provoqué et provoqueront encore de nouvelles situations de handicaps. Le vieillissement de la population entraîne une forte augmentation des personnes handicapées, notamment des personnes malentendantes.

Les suppléances techniques permettent de compenser de nombreux cas, mais pas tous.

En raison des limites techniques et de la diversité de la population concernée, il est nécessaire de prévoir plusieurs suppléances techniques ou humaines.

L'accessibilité pour les personnes sourdes ou malentendantes n'est pas seulement une question d'architecture, d'ingénierie ou d'urbanisme. Il faut également adapter les méthodes, l'organisation, les produits et les services.

C'est donc bien tout un monde qu'il faut rendre accessible.

C'est pourquoi les anglo-saxons, et je suis d'accord avec eux, ne parlent plus d'accessibilité, mais de conception pour tous. Il ne s'agit plus de rendre accessible, mais d'imaginer des produits, des services, des bâtiments, des équipements conçus pour tous.

L'accessibilité disparaît, elle devient un critère général de bonne conception.

L'accessibilité n'est donc pas une technique nouvelle, c'est la prise en compte de la population telle qu'elle est réellement et non telle que l'on voudrait qu'elle soit.

Pour rendre notre cadre de vie plus accessible, tout le monde doit s'impliquer :

- les associations qui ont l'expérience et le vécu ;
- les professionnels qui maîtrisent les techniques ;
- et les élus dont la volonté politique est indispensable.

Merci de votre attention.

Site : www.2-as.org

Courriel : marc.renard@2-as.org